

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 19497 - 75ÈME ANNÉE

Soutien au pouvoir d'achat de la population et aux agriculteurs de Sainte-Suzanne

Coronavirus : marché de producteurs tous les mardis à Sainte-Suzanne

Après le lancement du premier espace de vente sécurisé de fruits et légumes, la commune de Sainte-Suzanne annonce une nouvelle initiative pour permettre à la population de trouver des fruits et légumes à un prix abordable, et aux agriculteurs de Sainte-Suzanne d'écouler leur production. Ce marché de producteur permet le respect des gestes barrière destinés à lutter contre la propagation du coronavirus. Ce marché de producteurs de Sainte-Suzanne doit se tenir tous les mardis sur le site du marché forain, de 6 heures à 13 heures. Première édition aujourd'hui. Les précisions dans ce communiqué de la Mairie de Sainte-Suzanne diffusé hier :

Conformément aux dispositions de la loi sur l'urgence sanitaire et afin de lutter contre la propagation du virus covid-19, les marchés ouverts ne sont plus autorisés sauf dérogation.

Toutefois, afin de prendre en compte les besoins en approvisionnement de la population en produits frais, la Ville de Sainte-Suzanne a obtenu de Monsieur le Préfet, une mesure dérogatoire qui autorise la tenue d'un marché des producteurs de Sainte Suzanne en lieu et place du marché forain traditionnel du mardi matin de 6H à 13H.

Cette mesure permet également aux producteurs de la commune de pouvoir écouler leurs produits, à travers un circuit court et donc



contribue à garantir la continuité économique de leur exploitation, essentielle en temps de crise.

Pour la sécurité de tous, les règles suivantes sont imposées par la Préfecture et feront l'objet d'une surveillance attentive de la part des services municipaux :

- Le nombre maximal de stands sera fixé à 15 ;
- Une distance minimale de 4 mètres devra être respectée entre chaque stand ;
- Chaque commerçant devra organiser la vente de façon à ce qu'une distance de 1 m minimum soit respectée entre chaque client, au sein de la file d'attente. Afin de faciliter le respect de cette distance, un marquage au sol sera opéré ;
- Au sein du marché, le respect de tous les gestes barrières sera strictement observé, avec notamment

le lavage régulier des mains. Les commerçants serviront eux-mêmes leurs clients et toute manipulation des produits par ces derniers sera interdite ;

- Un contrôle permettant de limiter à cent (100) le nombre de personnes présentes simultanément au marché sera mis en place.

Les exploitants agricoles de Sainte-Suzanne sont donc invités à prendre attache auprès des services municipaux au 02 62 52 30 02, afin de s'inscrire dans ce dispositif.

En plus de ce marché de producteurs, la ville de Sainte-Suzanne a décidé de privilégier des espaces de vente sécurisés. Ainsi, la commune a délivré des Autorisations d'Occupation Temporaires (AOT) du domaine public pour des producteurs de Sainte-Suzanne afin qu'ils puissent vendre directement dans leur quartier. Il appartient alors aux agriculteurs de s'organiser pour proposer un roulement pour chaque espace de vente qui sera installé dans leur quartier.

Toutes ses mesures prises par la ville de Sainte-Suzanne visent à permettre à la population de s'approvisionner en produits frais à proximité de leur domicile et de soutenir les agriculteurs de Sainte-Suzanne en grande difficulté avec cette crise sanitaire liée au COVID-19.

Coronavirus : premier cas de transmission autochtone à La Réunion, 224 cas au total

La préfecture et l'Agence Régionale de Santé confirment 17 nouveaux cas de coronavirus COVID-19 à La Réunion, ce lundi 30 mars à 15h00, soit au total 224 cas depuis l'apparition du premier cas le 11 mars 2020. Les autorités sanitaires confirment également le premier cas de transmission autochtone à La Réunion.

190 cas ont été investigués à cette heure par l'ARS et Santé publique France.

Bilan des cas investigués

Cas importés 153

Cas de transmission locale en lien avec des cas importés diagnostiqués 9

Cas de transmission locale en lien avec des voyageurs non diagnostiqués ou avec des personnes ayant été en contact avec des cas confirmés 27

Cas autochtone (sans lien direct ou indirect avec des cas importés) 1

Nombre total de cas investigués 190

Les cas importés (personnes qui ont contracté la maladie en dehors du territoire) représentent 68% des cas.

• Situation sanitaire :

Cas hospitalisés en service de réanimation 4

• Tranches d'âge des cas investigués :

Mineurs 6

Majeurs 184

18 à 50 ans 52%

51 à 65 ans 30%

plus de 65 ans 13%

Un premier cas autochtone investigué

Un premier cas autochtone, sans lien à priori direct ou indirect avec des voyageurs ou d'autres cas déjà connus, a été identifié dans un centre d'hébergement et de réinsertion sociale. Il s'agit d'un homme de 47 ans qui est actuellement hospitalisé au CHU Nord.

Une enquête a été rapidement menée pour identifier toutes les personnes ayant été en contact proche avec cette personne pendant sa période de contagiosité.

L'ensemble de ces personnes dites « contacts » ont été recontactées pour vérification de leur état de santé et mise à l'isolement strict.

Une équipe mobile du CHU est intervenue sur place pour procéder à des tests de dépistage.

Localisation des cas

Encore à ce jour, la très grande majorité des cas identifiés sont des cas importés (essentiellement de métropole) ou des cas de contamination directe par des cas importés, des voyageurs ou des contacts de cas importés.

Aucune chaîne de transmission autochtone n'est identifiée à ce jour, c'est-à-dire aucun regroupement de cas qui se seraient contaminés dans une commune ou un quartier de La Réunion.

Il n'y a donc pas à ce jour de zones de l'île plus à risque que d'autres et les mesures barrières et de confinement s'appliquent donc à titre préventif partout et de la même façon.

Dans ce contexte, il n'y a pas lieu de communiquer sur la localisation des cas, ces informations

n'auront de sens qu'en cas d'identification de zones de transmissions autochtones sur le territoire.

34 cas sont toujours en cours d'investigation

Tous les cas confirmés font l'objet de l'identification de toutes les personnes ayant été en contact avec ces malades (entourage familial, professionnel, passagers proches dans les avions...).

Toutes ces personnes « contact » sont appelées individuellement par la cellule de suivi de l'ARS en collaboration avec Santé publique France. Leur état de santé est évalué à cette occasion. Il leur est précisé au cours de l'entretien l'importance du respect d'un isolement strict, de la surveillance quotidienne de leur état de santé (avec prise de température) et d'appeler immédiatement le 15 en cas d'apparition de symptômes.

A ce jour, environ 1 400 personnes ont été identifiées comme sujet contact et font donc l'objet d'une mesure de quatorzaine et d'auto-surveillance.

Lorsque la cellule de suivi détecte un mauvais respect des obligations de quatorzaine, elle en informe la préfecture afin qu'un arrêté soit pris à l'encontre de la personne. L'arrêté est notifié par les forces de l'ordre. A ce jour 5 personnes ont fait l'objet d'une telle mesure.

Soyons responsables



leur imprévoyance et leurs politiques d'austérité qui affaiblissent des secteurs essentiels (santé, éducation, aide sociale, service public). Il suffit d'écouter les professionnels de santé pour s'en rendre compte.

Le confinement général prévu au minimum jusqu'au 15 avril prochain est la porte ouverte à toutes sortes de dérives contre les travailleurs alors qu'ils se trouvent en première ligne. Ils sont dépourvus de moyens de protection face à un virus léthal. Plus globalement, les syndicats ont raison de dénoncer la démolition du Code du Travail par les ordonnances Macron.

Hélas, nous ne sommes qu'au début d'une réaction en chaîne. Personne ne sait vraiment quand et comment cela va finir. En attendant, ne prenons pas de risque inutile. Respectons les règles d'hygiène. Soyons responsables.

#reunionnais# #sauvons nous, nous-mêmes#

Yvan Dejean

Depuis maintenant quelques jours, de la planète). Que faut-il comprendre de toute cette agitation en temps de paix ?

a entraîné une multiplication de rendez-vous internationaux (G20 – En France, le gouvernement Sommet européen – contact renavigate à vue. A La Réunion ce contre bilatérale Macron/Trump) n'est pas mieux. Au total, on a dé-suivie d'annonces financières passé 23 000 morts. La situation (5000 milliards de dollars d'aides est en train d'échapper aux élites promis par les pays les plus riches dirigeantes. Ils sont dépassés par

Nos peines

Mme Marie-Thérèse Mady nous a quittés

Nous avons appris avec tristesse le décès de Mme Marie-Thérèse Mady, survenu hier au CHO de Saint-Paul, suite à une longue maladie. Marie-Thérèse Mady est la maman de nos amies Chantal et Gaby et la belle-mère de notre ami Patrick Boitard. Elle était née à Fianarantsoa (Madagascar). Elle était âgée de 89 ans. Que Chantal, Gaby et Patrick, ainsi que l'ensemble de sa famille, reçoivent ici nos condoléances et nos pensées solidaires.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
71e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re

SITE web : www.temoignages.re

Administration

TÉL. : 0262 55 21 21

Publicité : publicite@temoignages.re

CPPAP : 0916Y92433

Ot é

La Coi ? Kèl COI ? Kosa li fé ? An létarji...

Zot i koné La Coi (commission de l'océan indien) ? Zot i koné sa sé in l'asosyasyon la fé pou roganiz la kopérasyon rant bann péi lo sid-oues loséan indien. Zot i koné la dan néna La Républik Moris, Madégaskar, bannzil komor, La républik Sésèl épi in mashin i apèl La Frans loséan Indien. Zot i romark kant mèm La Rényon i égzis pa ladan pars i paré sé la Frans loséan indien k'i kont pou La Frans, pou tout bann péi lé dann la Coi - i fé pi in ka avèk bann bourboné !

Nou nora lokazyon roparl de sa pars sanm pou moin la poin pèrsone la mète, an kontrèr d'sak Axel Gauvin la ékri dann shanté « Bato fou » kat zargano malèr épi dé vayan rémorkèr pou ral anou ziska La Frans. Donk si mi rogard la zéografi, nou lé touzour dann loséan indien kosté sanm Moris, pa tro loin Magégaskar, frèr d'kèr avèk Sésèl épi Komor donk mi oi pa kisa la siprime nout droi. In kozman konmsa an pasan...

Dsi bann péi-la épi anplis La Rényon avèk Mayotte, néna in ménas grav i pèz. La plipar rant nou nou lé ménasé par lo corona virus é pa zordi mé la vag Tsunami i sava – si i trouv pa in bon répons-balèye anou. Donk lo pli pti zafèr téi doi fé, lété réinir la COI pou sèye trouv in manyèr pou fé fas sak i sava ariv anou. La pa arienk pou zé dé zil la fé la COI. An touléka sé in n'afèr ké mi kroi !

Lé sir si l'avé aksèp fé l'indyanoséanité, si lo lindyanoséanité l'avé bien roganiz la kopérasyon avèk bann gran péi loséan indien konm La Chine, konm L'Inde épi d'ot ankor, konm La Frans si i vé, é si lindyanoséanité l'avé son volonté politik moin lé sir noré gingn prévoir épi roganiz la ripost é nou nora pa rète la pou plèr shakinn dann son koin an atandan la vag i roul anou inn dsi l'ot. Mé oila la Coi la pa bouzé é ni koné lo péril i sava débark dsi nou, toudinkou, pti lanp pti lanp konm la vag kan sa i mont. Koman nou va réazi ? Konm dabitid shakinn dann son koin avèk la kopérasyon :

Inn va kriye La chine, l'ot va kriye l'Ind, l'ot va kriye La Frans, l'ot ankor va bril bann kwasa-kwasa épi va domann demoun dénonns azot inn-l'ot... Bin la Coi alor ? Sa na poinn vi sa, sa lé an létarzi sa, sa i ansèrv près pa arien, sa na poin la volonté politik-é sansa, lé pa posib fé arien, zéro la gosh in shif.

Justin